

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026/421
CONSTATANT L' INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE
(article 713 du Code Civil)**

Le Maire de la commune de San Gavino di Carbini ;

Vu l'article 713 du Code Civil ;

Vu les articles L.1123-1 (1°) et L.1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2026/46 du conseil municipal du 29 septembre 2026 décidant l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal ;

Vu les résultats de l'enquête préalable réalisée établissant que Madame Rosine Quilichini, est décédée depuis plus de 30 ans, date de décès le 5/08/1986 et qu'aucun successible ne s'est présenté pour recueillir sa succession,



Article 1 :

Est constatée la situation de bien sans maître au sens de l'article L.1123-1 (1°) du Code général de la propriété des personnes publiques, des immeubles suivants sis sur le territoire de la commune de SAN GAVINO DI CARBINI, au lieu-dit TERRAJOLO :

Références cadastrales	Surface totale de la parcelle	Lot et surface concerné
Section B, parcelle n° 567 (BND)	98 a 47 ca	49 a 23 ca (lot 2)
Section B, parcelle n° 568 (BND)	11 a 65 ca	5 a 83 ca (lot2)

Article 2 :

En application de la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026 et de l'article 713 du Code civil, ces biens sont incorporés au domaine privé de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet :

- D'un affichage sur le panneau d'affichage légal de la commune pendant 2 mois
- D'une publication au fichier immobilier auprès du service de la publicité foncière
- D'une transmission au représentant de l'état dans le département

Article 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, le present arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou contentieux devant le tribunal administratif de Bastia. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible sur www.telerecours.fr.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du present arrêté.

Fait à San Gavino di Carbini, le 14/10/2026

**Le Maire,
Anthony AGOSTINI**

